

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHÔNE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°25-DC125

Conseil Communautaire du 11 décembre 2025

■ L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le Conseil communautaire, également convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Champfromier, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

■ **Présents :**

■ **BILLIAT** :

■ **CHAMPFROMIER** : Jacques VIALON - Gilles FAVRE

■ **CHANAY** : Elisabeth JEAMBENOIT - Lucie JOUHAUD

■ **CONFORT** :

■ **GIRON** : Florian MOINE

■ **INJOUX-GENISSIAT** : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME

■ **MONTANGES** : Christophe MARQUET

■ **PLAGNE** : Philippe DINOCHEAU

■ **SAINT-GERMAIN-DE-JOUX** : Gilles THOMASSET

■ **SURJOUX - LHOPITAL** : Frédéric MALFAIT

■ **VALSERHÔNE** : Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Gilles

■ ZAMMIT - Serge RONZON - Benjamin VIBERT - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC -

■ Christiane RIGUTTO

■ **VILLES** : Guy SUSINI

■ **Absents** : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUÑOZ - Daniel BRIQUE - Raphaël CASTIGLIA -

■ Sophie SELLIER - Patricia VERDET - Pierre CHARPY - Katia DATTERO - Marie-Françoise

■ GONNET - Mourad BELLAMMOU - Sandra LAURENT-SEGUIL - Sebahat BULUT - Anthony

■ GENNARO

■ **Pouvoirs** : Régis PETIT à Patrick PERREARD - Annick DUCROZET à Sacha KOSANOVIC –

■ Marielle BERGERET à Christiane RUGUTTO

■ **Présents** : 21

■ **Pouvoirs** : 3

■ **Votants** : 24

■ **Date de la convocation** : 04 décembre 2025

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 7. Finances – 7.1 Décisions budgétaires

Objet : Approbation de la décision Modificative n°02 – Budget annexe Assainissement

Madame Catherine BRUN, Vice-Présidente déléguée, rappelle que le Budget Primitif du Budget annexe Assainissement a été voté en séance du conseil communautaire du 27 mars 2025 et qu'une Décision modificative n°1 a été votée en séance du conseil communautaire du 05 novembre 2025.

Elle ajoute qu'il convient d'ajuster le Budget Primitif du Budget annexe Assainissement 2025 en adoptant une Décision Modificative n°2 afin de procéder à des réajustements de fin d'exercice, notamment par rapport à des écritures de régularisation d'inventaire, comme suit :

Section fonctionnt Budget Assainissement	Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
CHAP 042 - Dotations aux amortissements				6811		8 300,00
CHAP 11 - Sous-traitance	611		5 350,00			
Fonctionnement dépenses			5 350,00			8 300,00
			Solde DF			
			2 950,00			
CHAP 042 - Reprise de subvention				777		500,00
CHAP 042 - Régul écritures dotations				7811		2 450,00
Fonctionnement recettes			-			2 950,00
			Solde RF			
			2 950,00			

Section d'investisst Budget Assainissement	Diminut° sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
CHAP 041 - Opération d'intégration				2317		74 650,00
CHAP 23 - Travaux	2315		3 650,00			
CHAP 16 - Ajustement Capital emprunt				1641		9 000,00
CHAP 040 - Dotations aux amortissements				13914		500,00
CHAP 040 - Dotations aux amortissements				28175		2 450,00
Investissement dépenses			3 650,00			86 600,00
			Solde DI			
			82 950,00			
CHAP 040 - Dotations aux amortissements				28153		8 300,00
CHAP 041 - Opération d'intégration				2031		74 650,00
Investissement recettes			-			82 950,00
			Solde RI			
			82 950,00			

Elle invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé la Vice-Présidente déléguée,

VU la délibération n°25-DC048 du Conseil communautaire en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du Budget annexe Assainissement,

VU la délibération n°25-DC115 du Conseil communautaire en date du 05/11/2025 approuvant la décision modificative n°1 du Budget annexe Assainissement,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- D'APPROUVER la décision modificative n° 02 du Budget annexe Assainissement 2025 telle que présentée ci-dessus.
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte

transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 18 DEC. 2025

Publié le : 18 DEC. 2025

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD



